

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL PROVINCE DE QUÉBEC

Aux contribuables de la susdite municipalité

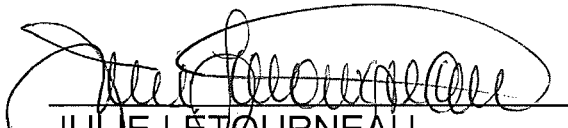
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Julie Létourneau, directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ludger, que le Conseil, à sa session du 8 juillet 2008, a adopté le règlement suivant :

No. 2008-110 « RÈGLEMENT SUR LA TENUE DES SESSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL »

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Ludger, ce 9 juillet 2008


JULIE LÉTOURNEAU
Directrice générale / secrétaire-trésorière